Braccio, Nadia

De: Monique Prieur [mprieur@cgocable.ca]

Envoyé: 12 mars 2014 18:26

À: Greffe

Cc: refusonscompteurs@gmail.com

Objet: Dossier R-3854-2013 Option de retrait

Saint-Sauveur le 12 mars 2014

Régie de l'énergie Option de retrait Dossier R-3854-201

À qui de droit,

J'ai déjà envoyé un avis de non consentement au changement de mon compteur actuel par un compteur intelligent. Ou bien je garde le compteur actuel «Itron 1^{ère} génération» qu'Hydro a d'ailleurs installé à mon insu, sans avis, ou bien mon compteur actuel est changé pour un compteur électromécanique.

L'option de retrait décidée par la Régie de l'énergie est en fait un non choix pour le consommateur. Nous sommes pris en otage entre accepter le compteur intelligent avec les risques que cela comporte pour la santé ou bien l'option de retrait pour un compteur non communiquant avec des frais d'Installation et des frais mensuels. Lorsqu'on a changé à mon insu mon compteur électromécanique pour un compteur émetteur ltron, je n'ai pas eu de frais à payer. La personne passe prendre le relevé et je n'ai pas de frais. Pourquoi en aurais-je à payer pour l'option de retrait? Pourquoi si peu d'informations, des informations tronquées? Pour s'assurer que cela décourage les gens et que les compteurs intelligents passent comme du beurre dans la poêle?

Pour être équitable et constituer un véritable choix, l'option de retrait devrait donner le choix au consommateur entre 4 options : compteur électromécanique, compteur non-communiquant, compteur émetteur (Itron) et compteur intelligent (et pourquoi pas une technologie encore plus avancée).

On nous dit qu'il ne se fait plus de compteur électromécanique. Faux. Il existe une nouvelle génération de compteurs électromécaniques et si je ne me trompe ils sont même fabriqués au Québec.

L'option de retrait est en fait une fausse option, un choix illusoire. Que faire lorsqu'on habite un bloc à compteurs multiples et que tous les voisins de bloc ont des compteurs intelligents qui émettent leurs ondes jusque dans notre logement? L'option de retrait est une fausse option puisque la personne, de toute façon, vit contaminée par les compteurs de ses voisins. Et en plus il faudrait qu'elle paie pour une pseudo protection. Quel illogisme!

À quoi sert à une personne de payer pour l'option de retrait si elle vit sous ou à proximité d'une tour qui reçoit les relevés des compteurs intelligents? Même chose pour les résidents dans un quartier à haute densité. À ce que je sache les ondes ne contournent pas les résidences ayant des compteurs non communiquant. Lorsqu'on sait qu'un compteur intelligent émet sur une distance de 500 mètres et un routeur à environ 2 km (source Hydro-Québec), la protection qu'un compteur non communiquant nous offre est bien mince. Et il faudrait payer pour cela?

L'option de retrait n'est pas non plus une option réelle pour les familles et les personnes âgées qui sont à faible revenu. J'en connais plusieurs qui ne veulent pas de compteurs intelligents, mais qui n'ont pas les moyens financiers de payer pour l'option de retrait. Quand on sait que de nombreuses personnes âgées ne prennent pas les médicaments qui leur sont prescrits parce qu'elles n'ont pas d'argent, on s'imagine bien qu'elles n'en auront pas pour payer l'option de

retrait. On ne peut pas alors parler de «choix». L'option de retrait devrait être gratuite, comme l'ont fait d'autres gouvernements. Il s'agit là d'une question d'équité et d'accessibilité universelle.

J'ai l'impression que tout ce projet est une affaire de gros sous pour favoriser Hydro Québec et des compagnies étrangères, sans aucune considération pour les effets collatéraux, notamment sur la santé. La norme dont on nous parle c'est du bidon bien ficelé. En fait on refile la facture pour les inconvénients aux individus qui doivent payer des frais élevés pour se procurer divers matériaux, vêtements, analyses et traitements lorsqu'ils développent une électrosensibilité parce qu'exposés jour et nuit à un surplus d'ondes. C'est aussi refiler le problème au ministère de la santé car un nombre grandissant de personnes qui développent des symptômes équivaut à plus d'examens médicaux et de médicaments, surtout que les médecins ne penseront probablement pas de prime abord à des effets pouvant découler de la proximité de compteurs intelligents. C'est aussi le ministère de l'emploi qui écope suite aux heures perdues par du personnel invalidé par un problème d'électro-sensibilité. De nombreuses personnes vivent avec des situations médicales qui les prédisposent à une plus grande sensibilité à l'électro-pollution dont le degré dans nos habitations augmentera considérablement. Quel choix leur restera-t-il?

Personnellement je me dois de tenir compte de certaines fragilités au niveau de ma santé et je n'accepte pas l'Installation d'un compteur intelligent sur ma propriété. Je n'accepte pas non plus de payer pour l'option de retrait tel que je l'ai mentionné aux personnes de Cap Gemini.

Je me demande pourquoi le principe de précaution n'a pas été appliqué avant de lancer ce projet aux enjeux si importants. Par conséquent, je souhaite ardemment que la Régie de l'énergie tienne compte de toutes les demandes de moratoires qui ont été envoyées à Hydro Québec et qu'elle suspende ce projet. Les questions d'environnement, de santé publique, de droit de la personne doivent davantage être prises en considération.

Monique Prieur 287 chemin du Lac-des-chats Saint-Sauveur, QC, JOR 1R1